

1)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019
--

PRESENTS: Mr SCHOETTL MAIRE, Mr TALFUMIERE ADJOINT, Mrs PANIGADA, MATEESCU, LABURTHE

Mmes, ALAZARD, REVERET, WEGNEZ, FICAT, BOUCHER, FARDEAU, POUPART

ABSENTS : Mr GOUALIN, Mme GAUTHIER, Mr LECLERCQ donne pouvoir Mr TALFUMIERE,

La séance est ouverte à 20 h 45 heures

Secrétaire de séance : Mme REVERET

Lecture du compte-rendu du conseil du 1^{er} avril 2019

Deux rectifications sont apportées à ce compte rendu :

- 1^{er} rectification → Madame Nathalie POUPART conseillère municipale dont la présence n'a pas été noté sur le compte rendu.
- 2^{ème} rectification → Monsieur Arnaud BELTRAME, dont il faut rectifier son grade de lieutenant-Colonel et non pas de Commandant.

FINANCES

Suite à une erreur lors de l'élaboration du budget primitif communal 2019, une décision modificative a été apportée afin de le rectifier.

Décision modificative N°1 :

En fonctionnement : - 161 720 .76 €

En investissement : - 161 720 .76 €

Suite à cette décision modificative le budget primitif 2019 de la commune s'élève et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **FONCTIONNEMENT : 662 935.43 €**
- **INVESTISSEMENT : 453 276.80 €**

DELIBERATIONS

Délibérations votées à l'unanimité par le conseil :

- 1) Opposition au transfert à la communauté de communes du pays de Limours au 1^{er} janvier 2020 sur la compétence eau potable et assainissement des eaux usées
- 2) Modifications des statuts de la CCPL (*Communauté du pays de Limours*).
- 3) Versement d'un montant de 1769.38 € pour la redevance de la société Orange pour occupation du domaine public.
- 4) Versement d'un montant de 744.81 € pour la redevance de GRDF pour occupation du domaine public.
- 5) Vote de la décision modificative apportée au budget primitif 2019.

2)

URBANISME

→ Une déclaration d'ouverture de chantier a été déposée en mairie par Monsieur Stéphane Bernard pour la construction d'une maison individuelle située 7 rue du clos des vignes.

→ La déclaration préalable déposée par Mr EIGENSCHENCK place de la fontaine pour la rénovation d'un abri de jardin a été déclarée incomplète.

→ La déclaration préalable déposée par le syndicat mixte Essonne numérique a été accordée.

→ La déclaration préalable déposée par Mr LEROY pour la pose d'une clôture a été accordée.

→ Une déclaration préalable a été déposée par Mr Cartier 19 rue des gâtines pour un ravalement de façade.

TRAVAUX

- l'entreprise TPE (*travaux publics de l'Essonne*), la campagne de rebouchage des nids –de- poule doit débuter dans quelques jours.
- Les inscriptions métalliques sur la pierre qui rend hommage au Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME ont été offertes par un ferronnier.
- La tonte des végétaux est en cours sur la commune.
- Nous rappelons que la commune a interdiction d'utiliser des désherbants chimiques

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

- Sont en cours de réflexion un projet de sortie pour le mois de septembre et la destination du prochain voyage.
- Le CCAS propose une sortie au théâtre de Bligny le jeudi 23 mai pour assister à un concert de Michel Hermon qui interprétera des chansons d'**Edith Piaf**.

CAISSE DES ECOLES

- Deux nouvelles inscriptions en maternelle ont été déposées en mairie pour la rentrée de septembre.
- Les séances piscine du mardi reprendront l'année prochaine. Comme cette année, les créneaux seront partagés avec l'école de Saint -Jean de Beauregard, cela permet d'alléger le groupe d'enfants. Pour information, La CCPL (*communauté de communes du pays de Limours*) prend en charge les frais de transport.
- Concernant le choix du nom donné à l'école. Le conseil approuve « **l'école des Genévriers** ».
- Deux crowdfunding ou financement participatif ont été mis en place pour l'achat de robots et pour la réalisation sous le préau de la cour d'une fresque qui sera réalisée par une artiste.
- Un cycle vélos et rollers a démarré en dernière partie d'année.
- Au centre équestre, les TAP poneys se déroulent très bien avec Laetitia.
- Les enfants ont sollicité leur enseignante afin de mettre en place des plantations de courges, qui serviront à collecter des dons pour la rénovation de Notre -Dame de Paris.
- Les stores de la maternelle seront changés prochainement.

3)

COMITE DES FETES

- Les décors du spectacle du mois de juin sont en cours de montage.
- Le vendredi 24 mai aura lieu le printemps des poètes qui sera consacré à la poésie persane.
- Le voyage officiel en Chine a été annulé, sans véritables explications de la part de la délégation Chinoise. Les tableaux réalisés par les enfants sont toujours à l'école.
- La dernière table des Gaulois aura lieu le samedi 25 mai.

DIVERS

→ La SAFER (*société d'aménagement foncier et d'établissement rural*) a préempté concernant la vente d'une parcelle située à la brosse.

Monsieur BRICHARD agriculteur à Janvry est venu rencontrer Monsieur le maire pour son projet de méthanisation qui pourrait s'implanter sur 3 à 4 hectares proches du pont de l'autoroute, direction Marcoussis. Selon Mr BRICHARD, il n'y aurait aucune intervention d'entreprises extérieures, uniquement ses propres ressources. Ce projet mérite réflexion et des études sérieuses devront être réalisées puis présentées pour être étudiées par la commune.

Monsieur le maire a envoyé un courrier aux cultivateurs dans le but de leur demander si possible de lui envoyer un mail chaque fois qu'ils envisagent de traiter leurs terres. Cela permettrait d'informer en amont les habitants.

Une réunion « commission de contrôle » concernant les élections européennes du 26 mai a eu lieu le 3 mai en mairie.

Durant l'été 2017, la préfecture par arrêté signifiait la fermeture du « bar de la plage » pour des motifs que nous contestions, le tribunal administratif vient de nous donner raison sur le fond et sur la forme et a condamné l'Etat à verser 1500 euros, le tribunal souligne les respects à l'hygiène et à la sécurité que nous mettons en œuvre.

Un standard téléphonique a été installé en mairie.

La séance est levée à 23h30

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 1^{er} juillet à 20h45 à la petite ferme